

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-171

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et le Cabinet de l'Ain pour une conférence « La communication avec les parents et les enfants » animée par Mme Radhia REBAL SOLTANI pour les professionnels du Multi Accueil Caram'bole de Béný et de la Micro Crèche Car'hibou de Domsure

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

CONSIDERANT que les structures Petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'ils sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les conférences pour les professionnelles petite enfance participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention pour structurer le partenariat entre la société « Cabinet de l'Ain » et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour une conférence pour les professionnels du Multi Accueil Caram'bole de Béný et de la Micro Crèche Car'hibou de Domsure ;

DECIDE

DE CONCLURE une convention avec la société « Cabinet de l'Ain », qui détaille les modalités de partenariat pour l'intervention de Radhia REBAL SOLTANI auprès des professionnelles du Multi Accueil Caram'bole de Béný et de la Micro Crèche Car'hibou de Domsure.

La convention précise notamment les points suivants :

- L'animation de la conférence sera assurée par Radhia REBAI SOLTANI ;
- Elle se déroulera mardi 11 octobre 2022 de 18h45 à 20h45 dans les locaux du Multi Accueil Caram'bole de Bény ;
- La conférence aura lieu pour un coût total (frais de déplacement compris) de 340 € répartis sur l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants de Bény pour un montant de 226 € et celui de Domsure pour un montant de 114 €.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 1^{er} août 2022



**Pour le Président absent,
Le 4e Vice-Président**

Guillaume FAUVET
Délégué à la Stratégie Territoriale, au Foncier
et à la Mise en Œuvre du Programme LEADER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guillet", written over a faint circular stamp.